

cle, on finissait par obtenir la paix, la Commission aurait, en 90 jours, accompli ses fonctions les plus importantes et les plus urgentes aux termes de l'accord. Un autre pays pourrait sans trop de difficulté prendre la relève et exécuter les travaux relativement routiniers qui restent. Cet intervalle, en outre, permettrait de trouver un remplaçant qui pourrait s'instruire de la situation et créer les mesures d'appui nécessaires à sa participation efficace.

Si d'autre part, ce qui est plus vraisemblable, la paix n'est pas établie, nous pourrions nous retirer après avoir fait un effort total pour le maintien de la paix. Nous aurons fait tout ce qui est possible, tout ce qui est raisonnable dans une situation intenable pour assurer que notre intervention n'a pas empêché l'établissement de la paix à cause de l'échec de la Commission internationale de contrôle et de surveillance. Si, à ce moment-là, la Commission devenait incapable de fonctionner, cela ne ferait guère de différence, parce qu'alors il n'y aurait aucune paix à surveiller.

Monsieur l'Orateur, je suis très conscient des difficultés qu'éprouve le gouvernement à prendre sa décision et je suis aussi très conscient des pressions et de la multitude de facteurs qu'il a dû prendre en considération pour y arriver. Le gouvernement a décidé de rester encore soixante jours, puis de remettre la situation à l'étude. S'il n'y a aucune amélioration, les Canadiens partiront au bout de trente jours. Cela les mènera à la fin de juin, à peu près la date proposée par notre parti, sauf que, pour nous, le retrait inconditionnel devrait être accompli à cette date; qu'un autre pays prenne la relève.

Le premier point que j'aimerais soulever au sujet de la position définitive du ministre, c'est-à-dire une prolongation de 60 autres jours puis une analyse de la situation et le retour au pays dans 30 jours si celle-ci ne s'est pas améliorée, est le suivant: le ministre a dit qu'à moins d'une nette amélioration ou d'un progrès remarquable qui laisseraient espérer un règlement politique nous nous retirerons. J'aimerais savoir ce que le ministre entend par nette amélioration. En quoi consiste une nette amélioration et que représente, selon le ministre, un progrès réel vers un règlement politique? Nous avons par deux fois mis des conditions à notre rôle au sein de la commission; et nous nous sommes engagés pour un séjour de 60 jours et nous en sommes maintenant à notre troisième série de conditions. A quel moment cessera-t-on de croire en nous? Quel motif le ministre a-t-il de penser que les quatre anciens belligérants tiendront plus compte de nos conditions cette fois-ci que les deux autres fois? Quelle raison le ministre a-t-il de croire qu'en entendant sa déclaration aujourd'hui les parties en cause se diront: Eh bien, peut-être qu'à la fin des 60 jours un peu plus de pression convaincra le Canada de prolonger encore davantage son séjour? Ce sont là des considérations très pertinentes.

J'ai un dernier point à signaler. Le ministre a déclaré que la reprise des hostilités sur plusieurs fronts ou n'importe quel geste équivalent de la part des parties à un refus direct de s'acquitter de leurs obligations en vertu de l'accord dégraderait le Canada de toute responsabilité ultérieure envers la Commission internationale de contrôle et de surveillance. C'est l'attitude qu'il convient de prendre; néanmoins je veux savoir si, de l'avis du ministre, la reprise des bombardements par les États-Unis constituerait ainsi un désaveu par une des parties de ses obligations aux termes de l'accord. Je crois que le gouvernement devrait adopter cette position dans ses décisions futures.

Vietnam

• (1440)

J'ai une dernière observation à faire. Quoi que nous décidions—soit que le gouvernement réussisse à persuader la Chambre que telle est la position que le Canada doit adopter, soit que nous décidions, en dernière analyse, de nous engager définitivement à quitter le Vietnam dans les 90 jours—au cours du temps qui lui reste à passer au Vietnam, le Canada devrait consacrer plus d'attention au problème des prisonniers politiques et s'engager plus directement dans ce domaine.

Des voix: Bravo!

M. Rowland: La paix ne sera pas possible au Vietnam tant que beaucoup de ceux qui se veulent des pacificateurs resteront en prison. Le gouvernement ne saurait écarter cet élément de ses préoccupations.

[Français]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur l'Orateur, au début de mes remarques relatives à la déclaration faite aujourd'hui par l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), j'aimerais dire que le texte nous est parvenu en anglais seulement.

Je tiens à rappeler au ministre, ainsi qu'à tous ses collègues, que ces déclarations doivent être publiées dans les deux langues officielles, afin que tous les députés puissent prendre connaissance du message livré par le ministre.

Si le gouvernement a l'intention de continuer à faire parvenir le texte des déclarations des ministres en anglais seulement, il devrait au moins voir à ce que le message d'excuse qui y est attaché soit rédigé en français. On pourrait alors déceler un peu de bonne volonté dans l'attitude des ministres, qui distribuent trop souvent le texte de leurs déclarations en anglais seulement.

Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, malgré l'absence du texte français, j'ai pu prendre connaissance de la déclaration du ministre.

Monsieur l'Orateur, nous avons déjà fait connaître la position de notre parti, relativement au problème du maintien de la délégation canadienne au sein de la Commission internationale de contrôle et de surveillance au Vietnam. Nous croyons que tant que tous les Vietnamiens souhaiteront notre présence sur les lieux, nous avons le devoir d'y rester, surtout tant que le moindre espoir d'une amélioration de la situation au Vietnam sera permis.

Il est vrai que, jusqu'à maintenant, c'est-à-dire depuis 60 jours, la délégation canadienne n'a pas eu l'impression de jouer un rôle utile.

Il est aussi vrai que des milliers de violations du cessez-le-feu se sont produites.

Monsieur l'Orateur, il faudrait être bien naïf pour croire qu'une guerre qui dure depuis plus de 30 ans puisse s'éteindre en un instant. L'esprit de vengeance et les rivalités subsistent, malgré la bonne volonté de la majorité des gens en cause, et c'est pour cela qu'il faut savoir faire preuve de patience.

Nous approuvons l'attitude du gouvernement. Nous aurions préféré que la période soit de 90 jours plutôt que de 60, parce que nous savons que ce conflit exige beaucoup de temps et de patience pour s'éteindre. Toutefois, si l'on ajoute aux 60 jours suggérés par le gouvernement les 30 jours de grâce visant à permettre à la Commission internationale de contrôle et de surveillance de se trouver un nouveau membre, la période de temps proposée par le gouvernement correspond à la période que nous avons suggérée.

La présence canadienne au Vietnam, malgré les difficultés et les frustrations qui résultent d'une telle situation,